



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX
INTERCLUBS ADULTES
Saison 2023/2024

Table des matières

Article I.	Généralités	3
Alinéa I.1	Organisation	3
Alinéa I.2	Portée de ce règlement	3
Alinéa I.3	Divisions	4
Alinéa I.4	SEN/VET - Composition des divisions	4
Article II.	Engagement des équipes	4
Alinéa II.1	Inscription d'une équipe	4
Alinéa II.2	Correspondant club	4
Alinéa II.3	Capitaine d'équipe	4
Alinéa II.4	Dossier d'inscription	4
Alinéa II.5	Nombre d'équipes par division	5
Article III.	Promotion, relégation, forfait des équipes	5
Alinéa III.1	SEN/VET - Principe général des promotions	5
Alinéa III.2	SEN/VET - Principe général des relégations	5
Alinéa III.3	SEN/VET - Division incomplète	6
Alinéa III.4	SEN - Ajustement par rapport au championnat régional	6
Alinéa III.5	SEN - Forfait d'une équipe en championnat régional	6
Alinéa III.6	SEN/VET - Forfait d'une équipe en championnat départemental	6
Alinéa III.7	HOM – Principe en challenge hommes	6
Article IV.	Constitution des équipes	7
Alinéa IV.1	Constitution d'une équipe	7
Alinéa IV.2	SEN - Constitution d'une équipe Séniors	7
Alinéa IV.3	VET - Constitution d'une équipe Vétérans	7
Alinéa IV.4	HOM - Constitution d'une équipe Hommes	7
Alinéa IV.5	Valeur d'une équipe	8
Alinéa IV.6	Rang d'une équipe	8
Alinéa IV.7	Autorisation à la compétition	8
Alinéa IV.8	Ajout, suppression et transfert de joueur	8
Alinéa IV.9	Remplacement temporaire en championnat départemental	8
Alinéa IV.10	SEN – Joueurs titulaires en championnat régional ou national	9
Alinéa IV.11	SEN – Joueur remplaçant en championnat régional ou national	9
Article V.	Déroulement du Championnat	9
Alinéa V.1	Constitution des poules	9
Alinéa V.2	Format du championnat	9
Alinéa V.3	Ordre des rencontres	10
Article VI.	Déroulement des rencontres	10
Alinéa VI.1	Calendrier	10
Alinéa VI.2	Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux	10
Alinéa VI.3	Délais	11
Alinéa VI.4	SEN - Format d'une rencontre Séniors	11
Alinéa VI.5	VET - Format d'une rencontre Vétérans	11
Alinéa VI.6	HOM - Format d'une rencontre Challenge Hommes	11
Alinéa VI.7	Feuille de rencontre	11
Alinéa VI.8	Joueurs mutés	12
Alinéa VI.9	Nombre de matchs par rencontre	12
Alinéa VI.10	Hiérarchie des matchs	12
Alinéa VI.11	Changement de classement	12
Alinéa VI.12	SEN - Équipe incomplète	12
Alinéa VI.13	VET - Équipe incomplète	13
Alinéa VI.14	HOM - Équipe incomplète	13
Alinéa VI.15	Blessure	13
Alinéa VI.16	Interruption de rencontre	13
Alinéa VI.17	Volants	13
Alinéa VI.18	Arbitrage	13
Alinéa VI.19	Transmission de la feuille de rencontre	14
Alinéa VI.20	Réclamation	14
Alinéa VI.21	Irrégularité	14

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES

Saison 2023-2024

Alinéa VI.22	Collation d'après rencontre	14
Article VII.	Classement	14
Alinéa VII.1	Classement d'une poule	14
Alinéa VII.2	Égalité entre équipes d'une même poule	14
Alinéa VII.3	Champions départementaux	15
Alinéa VII.4	Classement général d'une division	15
Article VIII.	Sanctions	15
Alinéa VIII.1	Champ d'application des sanctions	15
Alinéa VIII.2	Joueur non autorisé à la compétition	15
Alinéa VIII.3	Joueur non autorisé à jouer dans l'équipe	15
Alinéa VIII.4	Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour	15
Alinéa VIII.5	Joueur ayant disputé 2 rencontres lors de la même journée	16
Alinéa VIII.6	Erreur dans la hiérarchie des matchs	16
Alinéa VIII.7	Équipe incomplète	16
Alinéa VIII.8	Rencontre reportée	16
Alinéa VIII.9	Interruption	16
Alinéa VIII.10	SEN/HOM - Nombre de matchs joués	16
Alinéa VIII.11	Transmission de la feuille de rencontre	16
Alinéa VIII.12	Joueurs mutés	16
Alinéa VIII.13	Enregistrement des matchs irréguliers	17
Alinéa VIII.14	Récidive	17
Alinéa VIII.15	Autres sanctions	17
Article IX.	Commission compétitions	17
Alinéa IX.1	Gestion du championnat	17
Alinéa IX.2	Membres de la Commission	17
Alinéa IX.3	Responsable des inscriptions	17
Alinéa IX.4	Responsables de division et de poule	17
Alinéa IX.5	Coordonnées	17

Préambule

Conformément aux règles officielles du badminton, le terme « joueur » désigne toute personne qui joue au badminton, il faut donc entendre « joueur ou joueuse ».

Article I. Généralités

Alinéa I.1 Organisation

Le championnat départemental interclubs, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa I.2 Portée de ce règlement

Le présent règlement est valable pour le championnat départemental interclubs mixte séniors, le championnat départemental interclubs mixte vétérans et le championnat départemental interclubs challenge hommes. Tous les articles et les alinéas sont communs, cependant certains alinéas spécifiques sont préfixés avec le trigramme SEN pour le championnat mixte séniors, VET pour le championnat mixte vétérans ou HOM pour le championnat challenge hommes.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES

Saison 2023-2024

Alinéa I.3 Divisions

Le championnat départemental interclubs comporte plusieurs divisions :

Championnat mixte séniors

D1S	Division Départementale 1 Séniors	8 équipes	-> 1 poule unique
D2S	Division Départementale 2 Séniors	16 équipes	-> 2 poules de 8 équipes
D3S	Division Départementale 3 Séniors	32 équipes	-> 4 poules de 8 équipes
D4S	Division Départementale 4 Séniors	32 équipes	-> 4 poules de 8 équipes
D5S	Division Départementale 5 Séniors	X équipes	-> X poules de X équipes

Championnat mixte vétérans

D1V	Division Départementale 1 Vétérans	8 équipes	-> 1 poule unique
D2V	Division Départementale 2 Vétérans	16 équipes	-> 2 poules de 8 équipes
D3V	Division Départementale 3 Vétérans	16 équipes	-> 2 poules de 8 équipes
D4V	Division Départementale 4 Vétérans	X équipes	-> X poules de X équipes

En championnat départemental interclubs **challenge hommes**, le nombre de poules de l'unique division sera décidé par la commission en fonction du nombre d'équipes inscrites. A chaque début de saison, la compétition est remise à zéro, il n'y a donc ni promotion ni relégation en championnat départemental interclubs challenge hommes.

Alinéa I.4 SEN/VET - Composition des divisions

Les équipes engagées sont automatiquement qualifiées dans une division déterminée en fonction de leur résultat lors de la saison précédente selon l'Article 3.

Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite dans la division la plus basse.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa II.1 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental interclubs vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa II.2 Correspondant club

Chaque club devra désigner un correspondant et le référencer dans l'outil Decl'IC. Il sera l'interlocuteur auprès de cette commission pour tous problèmes liés au déroulement du championnat.

Alinéa II.3 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa II.4 Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le club devra impérativement se rendre sur Decl'IC (<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC>) pour :

- Renseigner le correspondant club ;
- Renseigner le(s) capitaine(s) d'équipe ;

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES **Saison 2023-2024**

- Renseigner la(les) composition(s) d'équipe(s) avec des joueurs licenciés FFBaD ;

Ces démarches devront être effectuées avant la date limite d'inscription, délivrée chaque année au lancement de la campagne d'inscription.

Les droits d'inscription pourront être versés par virement bancaire (à privilégier) ou par chèque libellé à l'ordre du « **CD44 Badminton** ». Ces droits d'inscription, par équipe engagée, sont fixés en assemblée générale du comité départemental.

Alinéa II.5 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par poule dans chaque division.

De ce fait, le nombre d'équipes d'un club est limité à 1 en D1S et D1V, 2 en D2S et D2V, et ainsi de suite...

Pour la division la plus basse, la règle reste la même. Le nombre de poules sera déterminé après la réception des dossiers d'inscription, en fonction du nombre d'équipes engagées.

En championnat départemental interclubs challenge hommes, un club ne peut pas présenter plus de deux équipes.

Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes

A l'issue de la saison, les divisions de championnat mixte séniors et de championnat mixte vétérans sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

Alinéa III.1 SEN/VET - Principe général des promotions

Toute équipe promue de par ses résultats en championnat ne peut refuser la montée.

En **D1S**, l'équipe classée 1^{ère} est championne départementale et promue en Régionale 3.

En **D1S**, l'équipe classée 2^{ème} est qualifiée pour un éventuel barrage d'accession en Régionale 3.

En **D1V**, l'équipe classée 1^{ère} est championne départementale et qualifiée pour la Coupe de la Ligue vétérane.

En **D2S** et **D2V**, les 2 équipes terminant aux deux premières places des Play-Offs impliquant les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont promues en D1S et D1V.

En **D3S**, 4 équipes parmi les 8 qualifiées pour les Play-Offs sont promues en D2S.

En **D3V**, les 2 équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule sont promues directement en D2V avec les 2 équipes terminant aux deux premières places des Play-Offs impliquant les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule.

En **D4S**, les 4 équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule sont promues directement en D3S, et 8 équipes (les 2^{èmes} et 3^{èmes} de chaque poule) s'affrontent pour participer aux 4 rencontres de barrage face à des équipes de D3S.

En **D4V**, 8 équipes s'affrontent sur 2 tours pour définir les 4 promues en D4V.

En **D5S**, les 4 meilleures équipes de la saison sont promues directement en D4S, et les 4 équipes suivantes s'affrontent pour participer aux 2 rencontres de barrage face à des équipes de D4S.

Le principe de fonctionnement des rencontres de promotion est précisé dans le document en annexe "CD44-IC-Playoffs".

Alinéa III.2 SEN/VET - Principe général des relégations

En **D1S** et **D1V**, l'équipe classée à la dernière place de la poule est reléguée en D2S et D2V, ainsi que l'équipe perdante des Play-Downs impliquant les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} de la poule.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES **Saison 2023-2024**

En **D2S** et **D2V**, les équipes classées à la dernière place de chaque poule sont reléguées en D3S et D3V, ainsi que les équipes terminant aux 2 dernières places des Play-Downs impliquant les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} de chaque poule (4 descentes vers la D3S et 4 descentes vers la D3V).

En **D3S** et **D3V**, les équipes classées à la dernière place de chaque poule sont reléguées en D4S et D4V.

En **D3S**, 8 équipes (les 6^{ème} et 7^{ème} de chaque poule) s'affrontent pour ne pas participer aux 4 rencontres de barrage face à des équipes de D4S.

En **D3V**, les équipes terminant aux 2 dernières places des Play-Downs impliquant les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} de chaque poule sont reléguées en D4V (au total, 4 descentes vers la D4V).

En **D4S**, les équipes classées à la dernière place de chaque poule sont reléguées en D5S.

En **D4S**, 4 équipes (les 7^{èmes} de chaque poule) s'affrontent pour ne pas participer aux 2 rencontres de barrage face à des équipes de D5S.

Le principe de fonctionnement des rencontres de relégations est précisé dans le document en annexe "CD44-IC-Playoffs".

Alinéa III.3 SEN/VET - Division incomplète

Toute place vacante sera complétée selon les résultats de l'ensemble de la division de la saison précédente, par ordre de priorité :

1. Promotion d'équipe(s) non promue(s) à l'issue des play-offs ou barrages ;
2. Repêchage d'équipe(s) reléguée(s).

L'ordre des promotions se fait en fonction du niveau atteint lors des play-offs ou des play-downs, puis du classement général des divisions. Cf. Alinéa VII.4

Alinéa III.4 SEN - Ajustement par rapport au championnat régional

En cas de relégation d'une ou plusieurs équipe(s) évoluant en championnat régional, des relégations supplémentaires pourront être effectuées dans chaque division selon le classement général.

En cas de qualification au championnat régional de l'équipe promue aux barrages, toutes les divisions seront complétées selon l'Alinéa III.3.

Alinéa III.5 SEN - Forfait d'une équipe en championnat régional

Une équipe qui déclare forfait en championnat régional (ou national) ne sera pas réintégrée en championnat départemental. C'est au club concerné de redéployer ses effectifs au sein des autres équipes engagées en championnat départemental.

Alinéa III.6 SEN/VET - Forfait d'une équipe en championnat départemental

Lorsqu'un club déclare le forfait d'une équipe, celui-ci sera systématiquement réalisé sur l'équipe engagée dans la division la moins élevée. La commission compétitions pourra examiner toute demande transmise de relégation exceptionnelle pour d'autres équipes et statuera avant la date limite d'inscription.

Une équipe engagée qui déclare forfait en cours de championnat pour le reste de la saison verra toutes les rencontres suivantes perdues par forfait et sera classée dernière de sa division.

Alinéa III.7 HOM - Principe en challenge hommes

A chaque début de saison, pour le championnat départemental interclubs challenge hommes, la compétition est remise à zéro. Il n'y a donc ni promotion ni relégation dans ce championnat.

Article IV. Constitution des équipes

Alinéa IV.1 Constitution d'une équipe

Une équipe de championnat est constituée en début de saison de plusieurs joueurs d'un seul club FFbAD du 44 dans lequel ils sont licenciés.

Une entente entre 2 clubs est cependant possible afin de constituer une équipe commune, à condition qu'au moins l'un des 2 clubs membre de l'entente n'ait pas d'autre équipe engagée dans le même championnat.

Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe par championnat, sauf dispositions des Alinéa IV.8 et Alinéa IV.9.

Sur la feuille de composition d'équipe (sur Decl'IC), les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de leur valeur (voir le tableau de valeurs de l'Alinéa IV.5).

Alinéa IV.2 SEN - Constitution d'une équipe Séniors

Une équipe de championnat départemental interclubs mixte séniors devra être composée au minimum de 4 femmes et de 4 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.

Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la D1S à la D5S, par ordre décroissant de valeur (cf. Alinéa IV.5).

Alinéa IV.3 VET - Constitution d'une équipe Vétérans

Une équipe de championnat départemental interclubs mixte vétérans devra être composée au minimum de 3 femmes et de 3 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.

Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la D1V à la D4V, par ordre décroissant de valeur (cf. Alinéa IV.5).

Alinéa IV.4 HOM - Constitution d'une équipe Hommes

Une équipe de championnat départemental interclubs challenge hommes devra être composée au minimum de 7 hommes, dont les 4 premiers sont considérés comme titulaires, et au maximum de 10 hommes.

Si un club engage 2 équipes, ces équipes seront être inscrites, dans la mesure du possible, dans des poules différentes.

A l'inscription de l'équipe en début de saison, un joueur ne peut pas être inscrit dans le challenge hommes et dans une des équipes du championnat mixte séniors et/ou vétérans. Un junior peut être inscrit à la fois en challenge hommes et en interclubs jeunes.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe de challenge hommes de son club.

Un joueur inscrit en championnat mixte sénior et/ou vétérans n'a pas accès au challenge hommes, quel que soit le moment de la saison.

Un joueur du challenge hommes peut rejoindre le championnat mixte séniors et/ou vétérans en cours de saison, mais sera alors radié pour la suite de la saison du challenge hommes.

Un joueur engagé ne peut pas avoir un classement supérieur à D9, à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, quelque que soit la discipline (simple – double homme – double mixte). Il sera cependant possible de dépasser ce classement en cours de saison.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES
Saison 2023-2024

Alinéa IV.5 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à ses titulaires (8 en SEN, 6 en VET et 4 en HOM) :

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point
						NC	0 point

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel de la discipline dans laquelle il est le mieux classé, à la date de clôture des inscriptions de la nouvelle saison.

Alinéa IV.6 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division et dans une poule sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. Alinéa IV.5). En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement final des équipes à l'issue de la saison précédente.

Alinéa IV.7 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD au plus tard le jour de leur première rencontre. La référence est la date d'autorisation à la compétition attribuée par la FFBaD. Les éventuelles suspensions décidées par la FFBaD ou la Ligue sont appliquées en championnat.

La compétition est ouverte aux joueurs cadets, juniors, seniors, vétérans et parabadminton pour le championnat départemental interclubs **mixte séniors**.

Les joueurs minimes sont autorisés à condition d'être classé au moins D8 dans une des disciplines.

La compétition est ouverte aux joueurs juniors, seniors, vétérans et parabadminton pour le championnat départemental interclubs **challenge hommes**.

La compétition est ouverte à partir de la catégorie V1 et aux joueurs et joueuses parabadminton pour le championnat départemental interclubs **mixte vétérans**.

Alinéa IV.8 Ajout, suppression et transfert de joueur

À condition de respecter les Alinéa IV.1 et Alinéa IV.7, il sera possible de compléter une équipe par un joueur non inscrit en début de saison dans le championnat concerné, ou inscrit dans une équipe de niveau inférieur.

Toute descente de joueurs ou joueuses en équipe inférieure est impossible.

Toute demande d'ajout ou de transfert s'effectue sur Decl'IC, et doit être faite au minimum 72 heures avant la rencontre à laquelle souhaite participer le nouveau joueur. Cette modification ne deviendra effective qu'après validation sur Decl'IC.

Lors du transfert d'un joueur, la radiation de son ancienne équipe devient effective à la date de la demande, sous réserve d'accord de la commission.

La suppression d'un joueur de son équipe sera traitée au cas par cas.

Alinéa IV.9 Remplacement temporaire en championnat départemental

À condition de respecter les Alinéa IV.1 et Alinéa IV.7, il sera possible de compléter temporairement une équipe par un joueur inscrit dans une équipe inférieure du même championnat.

Ce joueur devra IMPERATIVEMENT être signalé au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre. Un seul remplaçant sera autorisé par rencontre.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES **Saison 2023-2024**

Ce remplaçant ne pourra disputer qu'une seule rencontre lors d'une même journée du championnat départemental interclubs concerné, et pourra rejouer dans son équipe d'origine lors de la journée suivante.

Tout joueur ayant disputé 2 rencontres dans une équipe autre que son équipe d'origine sera définitivement transféré vers cette équipe.

Aucun joueur inscrit dans une équipe de championnat départemental interclubs challenge hommes n'est autorisé à effectuer de remplacement dans le championnat départemental interclubs mixte séniors ou vétérans, mais il pourra y être ajouté selon l'Alinéa IV.8.

Le présent alinéa est seulement applicable à la phase des rencontres de poules, hors play-offs et play-downs.

Alinéa IV.10 SEN – Joueurs titulaires en championnat régional ou national

Les clubs possédant une ou plusieurs équipes en championnat régional ou national devront déclarer, avant le début du championnat, 3 joueurs et 3 joueuses par équipe qui seront considérés titulaires et donc non autorisés à participer au championnat départemental interclubs mixte séniors.

Alinéa IV.11 SEN – Joueur remplaçant en championnat régional ou national

Tout joueur ayant disputé 3 rencontres* en championnat régional ou national, n'est plus autorisé à participer au championnat départemental interclubs mixte séniors pour le reste de la saison.

** : une rencontre correspond à l'affrontement entre 2 équipes indépendamment de la journée jouée (dans une journée de championnat régional, il y a le plus souvent 2 rencontres par journée).*

Par ailleurs, pour respecter la notion de « journée » en adéquation avec les interclubs régionaux et nationaux, un joueur ayant disputé une rencontre lors d'une journée de championnat régional ou national ne pourra pas rejouer dans une équipe départementale dans les 14 jours suivant cette rencontre.

Article V. Déroulement du Championnat

Alinéa V.1 Constitution des poules

La composition des différentes poules d'une division sera tirée au sort par la commission en début de saison, sauf pour la division la plus basse (DS5 et DV4) et le pour championnat challenge hommes dont les poules seront constituées prioritairement géographiquement.

Toutefois, les poules devront être équilibrées en termes de valeur des équipes (Alinéa IV.5) et les équipes têtes de poule seront définies et réparties en fonction de leur valeur (Alinéa IV.5).

Alinéa V.2 Format du championnat

1ère phase = poules

La **D1S** et la **D1V** sont composées d'une poule unique de 8 équipes.

La **D2S**, la **D2V** et la **D3V** sont composées de 2 poules (A et B) de 8 équipes.

La **D3S** et la **D4S** sont composées de 4 poules (A, B, C et D) de 8 équipes.

La **D4V** et la **D5S** sont composées en fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de ces divisions seront fixées en réunion de début de saison. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué.

Les poules de championnat départemental interclubs **challenge hommes** sont composées en fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de cette unique division seront fixées en réunion de début de saison. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. La première phase se déroule de mi-octobre à mars.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES Saison 2023-2024

2ème phase = barrages (Play-Offs et Play-downs)

Les Play-Offs et Play-Downs se déroulent selon le même format de rencontre que lors de la première phase. Elles auront lieu comme indiqué dans le document en annexe "CD44-Playoffs". Les équipes seront classées dans une poule selon les Alinéas VII.1 et VII.2, et pour une rencontre particulière selon les principes de l'Alinéa VII.2 (différence de matchs, sets, points puis âges). Cette phase de barrages permet de déterminer les équipes changeant de division pour la saison suivante.

Pour le championnat départemental interclubs **challenge hommes**, des poules de niveau sont constituées en tenant compte des résultats de la phase précédente. Deux équipes du même club pourront alors se rencontrer. La seconde phase se déroule de mars à juin.

Alinéa V.3 Ordre des rencontres

Les équipes sont classées dans leur poule en fonction de leur rang comme défini à l'Alinéa IV.6.

Pour une poule composée de 8 équipes, l'ordre des rencontres sera le suivant :

1 ^{ère} journée	2 ^{ème} journée	3 ^{ème} journée	4 ^{ème} journée	5 ^{ème} journée	6 ^{ème} journée	7 ^{ème} journée
1 reçoit 8	7 reçoit 1	1 reçoit 6	5 reçoit 1	1 reçoit 4	4 reçoit 2	1 reçoit 2
2 reçoit 7	8 reçoit 2	2 reçoit 5	6 reçoit 2	2 reçoit 3	3 reçoit 1	3 reçoit 4
3 reçoit 6	5 reçoit 3	3 reçoit 8	7 reçoit 3	6 reçoit 7	8 reçoit 6	5 reçoit 6
4 reçoit 5	6 reçoit 4	4 reçoit 7	8 reçoit 4	5 reçoit 8	7 reçoit 5	7 reçoit 8

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa VI.1 Calendrier

Le calendrier des rencontres sera défini avant la date indiquée sur le dossier d'inscription. Il s'établira par un dialogue entre les capitaines ou responsables de chaque club, via l'application dédiée selon les critères suivants :

- Seules les dates proposées pendant les jours fériés, les vacances scolaires, les samedis et les dimanches pourront être refusées par l'équipe reçue.
- En cas d'impossibilité d'accord entre les 2 équipes concernées, l'équipe reçue pourra proposer une date d'accueil dans son gymnase. L'ensemble de l'organisation de cette rencontre reste à la charge de l'équipe prévue initialement pour recevoir (feuille de rencontre et collation).
- Si le désaccord persiste, les 2 équipes seront déclarées forfait pour la rencontre concernée.
- Les dates fixées seront définitives
- Un changement de date (report ou anticipation) doit être justifié et rester exceptionnel. En cas de report, la rencontre doit se jouer durant la période de la journée de championnat concernée ou dans les 15 jours suivant la date initiale. La nouvelle date doit être décidée entre les capitaines avant la date initiale de la rencontre et ne prendra effet qu'après l'accord du responsable de la poule concernée.

Alinéa VI.2 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux

Un joueur inscrit en championnat départemental interclubs mixte seniors **et** vétérans ne pourra disputer 2 rencontres le même jour.

Un joueur inscrit en championnat départemental interclubs mixte seniors **et** jeunes ne pourra disputer une rencontre seniors le même jour qu'une journée du championnat jeunes.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES
Saison 2023-2024

Alinéa VI.3 Délais

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra impérativement contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser les aspects logistiques de la rencontre (lieu, code d'accès, fermeture de la salle, parking...) les conditions d'accueil (utilisation des vestiaires et douches, organisation de collation après la rencontre, sens de circulation...) et toute autre mesure sanitaire spécifique.

En l'absence de contact, le capitaine de l'équipe qui se déplace est en droit de contacter l'équipe adverse mais ne peut en aucun cas justifier auprès du responsable de poule d'une demande de report ou d'une déclaration de forfait de l'équipe adverse.

Alinéa VI.4 SEN - Format d'une rencontre Séniors

Une rencontre standard se joue en 8 matchs soit :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines.

Lorsque l'équipe est complète les 8 matchs doivent être joués.

Alinéa VI.5 VET - Format d'une rencontre Vétérans

Une rencontre standard se joue en 6 matchs soit :

- 1 simples hommes
- 1 simples dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines.

Lorsque l'équipe est complète les 6 matchs doivent être joués.

Alinéa VI.6 HOM - Format d'une rencontre Challenge Hommes

Une rencontre standard se joue en 6 matchs soit :

- 4 simples hommes
- 2 double hommes

Les matchs se jouent dans l'ordre décidé par les capitaines au début de la rencontre.

Lorsque l'équipe est complète les 6 matchs doivent être joués.

Alinéa VI.7 Feuille de rencontre

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

Tout joueur remplaçant dans une rencontre, non inscrit au recto mais susceptible de jouer, doit être inscrit au verso de la feuille de rencontre dès le début de celle-ci et avant le premier match. Ces joueurs doivent être présents avant le début du premier match.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES **Saison 2023-2024**

Les joueurs en remplacement temporaire (Alinéa IV.9) devront **IMPÉRATIVEMENT** être signalés au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre.

Alinéa VI.8 Joueurs mutés

En ce qui concerne les joueurs mutés, ceux-ci ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

De plus, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

Alinéa VI.9 Nombre de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer 2 simples et/ou 2 doubles hommes et/ou 2 doubles mixtes.

Un joueur ne doit pas disputer plus de 2 matchs dans la même rencontre.

Lors d'une rencontre de championnat départemental interclubs **mixte vétérans**, il est toléré qu'un joueur participe à 3 matchs (un seul dans chaque discipline).

Alinéa VI.10 Hiérarchie des matchs

Les classements pris en compte pour la hiérarchie des matchs sont ceux respectant l'Alinéa VI.11.

Pour les matchs de simples, le joueur jouant l'éventuel deuxième simple doit avoir un classement [en simple] inférieur ou égal à celui du joueur jouant le premier simple. En cas d'égalité, le choix de la hiérarchie est effectué par le capitaine.

Le même principe se décline pour les simples suivants lors d'une rencontre de championnat départemental interclubs **challenge hommes** (SH1 ≥ SH2 ≥ SH3 ≥ SH4).

Pour les matchs de double (mixte et hommes), la paire, librement constituée, jouant l'éventuel second double (mixte ou hommes) doit avoir un classement (dans la discipline concernée) inférieur ou égal à la paire jouant le premier double (mixte ou hommes). En cas d'égalité, le choix de la hiérarchie est effectué par le capitaine.

Le classement d'une paire est déterminé en fonction des valeurs rappelées dans l'Alinéa IV.5 et selon l'Alinéa VI.11, et en additionnant la valeur des 2 joueurs composant la paire.

Alinéa VI.11 Changement de classement

Le classement officiel de référence est celui publié par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sur Poona. Les changements de classement hebdomadaires sont pris en compte.

Attention, le changement de classement officiel a lieu dans la nuit du mercredi au jeudi. Les capitaines doivent être vigilants sur ce point, charge à eux de vérifier le classement des joueurs et joueuses de leur équipe le jour de la rencontre.

Ces classements peuvent modifier la hiérarchie des matchs d'une rencontre à l'autre, mais ne génèrent pas de modification concernant la composition d'une équipe.

Alinéa VI.12 SEN - Équipe incomplète

Une équipe complète est composée au minimum de 3 joueurs et 3 joueuses.

Dans le cas où une équipe serait incomplète, elle sera automatiquement déclarée forfait (WO) pour le second match de mixte et le second match de simple (homme et/ou femme selon l'absence d'un joueur et/ou d'une joueuse). Les autres matchs pouvant être joués (en respectant l'Alinéa VI.9) seront joués.

L'équipe adverse doit noter sur la feuille de rencontre sa composition, en respectant la hiérarchie des simples et des mixtes, et noter WO pour les matchs forfaits par l'équipe incomplète.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES **Saison 2023-2024**

Alinéa VI.13 VET - Équipe incomplète

Une équipe complète est composée au minimum de 2 joueurs et 2 joueuses.

Dans le cas où une équipe est incomplète, elle sera automatiquement déclarée forfait (WO) pour le second match de mixte et un match de double. Les autres matchs pouvant être joués (en respectant l'Alinéa VI.9) seront joués.

L'équipe adverse doit noter sur la feuille de rencontre sa composition, en respectant la hiérarchie des mixtes, et noter WO pour les matchs forfaits par l'équipe incomplète.

Alinéa VI.14 HOM - Équipe incomplète

Une équipe complète est composée au minimum de 4 joueurs.

Dans le cas où une équipe est incomplète, elle sera automatiquement déclarée forfait (WO) pour le second double hommes et le ou les simples les plus faibles (en fonction du nombre de joueurs absents). Les autres matchs pouvant être joués (en respectant l'Alinéa VI.9) seront joués.

L'équipe adverse doit noter sur la feuille de rencontre sa composition, en respectant la hiérarchie des simples, et noter WO pour les matchs forfaits par l'équipe incomplète.

Alinéa VI.15 Blessure

Un abandon (compté comme un match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible le concernant pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la feuille de rencontre est autorisé à condition de respecter les Alinéas VI.7, VI.8, VI.9 et VI.10.

Alinéa VI.16 Interruption de rencontre

En cas d'interruption de rencontre, tous les matchs non joués et non terminés seront perdus par l'équipe qui reçoit.

Au-delà de 30 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre, si l'équipe visiteuse n'est pas au complet, le club organisateur ne pourra plus être tenu pour responsable de l'interruption de la rencontre, si et seulement si une réserve a été émise par ce dernier. Dans ce cas, la commission en charge du championnat statuera concernant les matchs non joués et non terminés.

Alinéa VI.17 Volants

Conformément au Règlement Général des Compétitions émis par la FFBaD, les rencontres se jouent avec des volants plumes ou nylon, homologués pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes (les équipes devront être équipées pour chaque rencontre de volants nylons ET plumes, si le classement des joueurs l'impose) :

- Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N se jouent avec des volants plumes.
- Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N à des joueurs classés P ou NC se jouent avec des volants plumes.
- Les matchs opposant des joueurs classés P et/ou NC peuvent se jouer avec des volants plumes ou nylon, les joueurs se mettant d'accord avant le match. En cas de désaccord, les matchs se dérouleront avec des volants nylon.

Alinéa VI.18 Arbitrage

A défaut d'arbitre lors des rencontres, les joueurs s'auto-arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES
Saison 2023-2024

Alinéa VI.19 Transmission de la feuille de rencontre

Il revient au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les 72h par mail au responsable de la poule concernée par le capitaine de l'équipe qui reçoit, avec copie obligatoire au capitaine adverse.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'originale, cette copie lui sera demandée par la commission en charge du championnat.

Alinéa VI.20 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de rencontre en réserve. Elle sera étudiée par la commission en charge du championnat qui statuera.

Alinéa VI.21 Irrégularité

La commission en charge du championnat pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Alinéa VI.22 Collation d'après rencontre

Le club recevant organisera une collation pour clôturer la rencontre.

Article VII. Classement

Alinéa VII.1 Classement d'une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- Rencontre gagnée	5 points
- Rencontre ex-æquo	3 points
- Rencontre perdue	1 point
- Bonus offensif	+1 point (sauf si rencontre gagnée par forfait)
- Bonus défensif	+1 point
- Rencontre forfait	0 point

Pour gagner une rencontre, il faut remporter plus de matchs que l'équipe adverse.

Le bonus offensif est attribué pour une rencontre gagnée en remportant tous les matchs.

Le bonus défensif est attribué pour une rencontre perdue par 1 ou 2 matchs d'écart.

Alinéa VII.2 Égalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (puis ensuite entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes (sets et points). Si l'égalité persiste c'est l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs et joueuses ayant participé à la rencontre les ayant opposées est la plus faible qui est classée devant l'autre.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES **Saison 2023-2024**

Alinéa VII.3 Champions départementaux

Les titres de champions départementaux seront décernés comme suit :

- **D1S** et **D1V** : l'équipe classée première à l'issue des rencontres de la phase de poules.
- **D2S, D3S** et **D2V** : l'équipe première du Play-Off.
- **D4S, D5S, D3V** et **D4V** : l'équipe remportant la phase Finale.

Le titre de champion départemental de l'interclubs challenge hommes sera décerné à l'équipe classée première, lors la seconde phase, de la poule de niveau le plus élevé.

Alinéa VII.4 Classement général d'une division

Un classement général sera effectué dans chaque division en fonction des résultats des 2 phases de chacun des championnats selon les principes suivants :

- Les résultats des barrages (2ème phase) sont prioritaires par rapport aux résultats de la 1ère phase. L'alinéa VII.2 est applicable pour départager les égalités dans les poules de Play-Offs et de Play-Downs. Lorsque 2 équipes ne se sont pas rencontrées (cas de plusieurs matchs de montée ou de descente), elles sont départagées en fonction de leur performance lors de la 1ère phase (classement, points, différence de matchs, ...).
- Les équipes n'ayant pas participé à la 2ème phase sont départagées en fonction de leur performance obtenue lors de la 1ère phase (classement final dans leur poule, puis nombre de points au classement, puis différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres, puis différence entre le nombre de sets gagnés et perdus, puis différence entre le nombre de points gagnés et perdus, et enfin à la moyenne d'âge la plus faible des joueurs titulaires).

Article VIII. Sanctions

Alinéa VIII.1 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa VIII.2 Joueur non autorisé à la compétition

En cas de joueur non autorisé à la compétition (Alinéa IV.7) mais participant à une rencontre : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et 2 points de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa VIII.3 Joueur non autorisé à jouer dans l'équipe

En cas de joueur participant à une rencontre sans être autorisé à jouer dans l'équipe (Article IV) : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et 1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa VIII.4 Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour

En cas de joueur participant à 2 rencontres interclubs le même jour (Alinéa VI.2) : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres et 1 point de pénalité pour ses 2 équipes au classement général de leur poule.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES
Saison 2023-2024

Alinéa VIII.5 Joueur ayant disputé 2 rencontres lors de la même journée

En cas de joueur participant à 2 rencontres interclubs dans le même championnat et lors de la même journée (Alinéa IV.9) : forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur uniquement pour la deuxième rencontre jouée chronologiquement et 1 point de pénalité au classement général de la poule uniquement pour l'équipe ayant joué en second chronologiquement.

Alinéa VIII.6 Erreur dans la hiérarchie des matchs

En cas d'erreur dans la hiérarchie des matchs (Alinéa VI.10) : forfait de chaque match ne respectant pas l'ordre (à partir du deuxième match), dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur. Par exemple, en cas d'erreur sur les doubles, seul le second double peut être déclaré forfait.

Alinéa VIII.7 Équipe incomplète

Une équipe incomplète perdra les matchs forfaits sur le score de 21-0, 21-0.

Une équipe ayant fait deux forfaits complets ou plus lors de la saison ne pourra être repêchée lors des promotions / relégations.

Alinéa VIII.8 Rencontre reportée

Pour toute rencontre reportée (Alinéa VI.1) sans accord du gestionnaire de poule, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de 8/0 pour les matchs et d'1 point de pénalité.

Alinéa VIII.9 Interruption

En cas de rencontre interrompue (Alinéa VI.16), les matchs non joués et non terminés seront perdus sur le score de 21-0 21-0 :

- Par l'équipe visiteuse en cas de retard de plus de 30 minutes sur l'horaire de début de la rencontre
- Par l'équipe qui reçoit dans tous les autres cas

Alinéa VIII.10 **SEN/HOM** - Nombre de matchs joués

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre (Alinéa VI.9), tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

Alinéa VIII.11 Transmission de la feuille de rencontre

Une feuille de rencontre non transmise par email dans le délai des 72h (Alinéa VI.19), la date d'envoi du message faisant foi, sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile.

En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

Alinéa VIII.12 Joueurs mutés

En cas de participation de plus de deux joueurs mutés (Alinéa VI.8), forfait de tous les matchs gagnés par les joueurs mutés au-delà du deuxième, selon l'ordre de la feuille de rencontre.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES
Saison 2023-2024

Alinéa VIII.13 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif ou de la paire non fautive.

Alinéa VIII.14 Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concernés risquent une exclusion du championnat.

Alinéa VIII.15 Autres sanctions

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Article IX. Commission compétitions

Alinéa IX.1 Gestion du championnat

La gestion du championnat est confiée par le Conseil d'administration du Comité départemental à la commission compétitions. Cette dernière est compétente pour statuer sur l'interprétation et l'application du présent règlement, ainsi que sur les réclamations.

Alinéa IX.2 Membres de la Commission

Tout club inscrivant au moins quatre équipes en championnat (seniors, vétérans et hommes confondus) a l'obligation de proposer au moins une personne qui sera gestionnaire de poule ou intégrera la commission compétitions. À défaut, seules les trois premières équipes seront conservées.

Alinéa IX.3 Responsable des inscriptions

Les inscriptions d'équipes se font via le Logiciel Decl'IC : <http://www.codep44-badminton.fr>

Alinéa IX.4 Responsables de division et de poule

Les responsables de division et de poule seront désignés par la commission.

Alinéa IX.5 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission, des responsables de division et de poule seront communiquées en début de saison au correspondant championnat de chaque club inscrit.

Fait à Nantes, le 01/06/2023

La commission compétitions du Comité Départemental de Loire-Atlantique de badminton

<http://www.codep44-badminton.fr>

Mail : interclubs@codep44-badminton.fr